

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU  
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES



# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné:

Afin de satisfaire aux exigences de l'article 956 du Code Municipal (C.M. 1916, a. 956), une séance extraordinaire du conseil se tiendra le **21 décembre 2018, à 19 h**, au lieu ordinaire des séances du conseil. Les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette session, porteront exclusivement sur les sujets suivants :

**Adoption du budget pour l'exercice financier 2019**  
**Adoption du programme triennal d'immobilisations**

DONNÉ à Lac-des-Plages, ce 10 décembre 2018.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Denis Dagenais', is written over a horizontal line.

Denis Dagenais, g.m.a.  
Directeur général / Secrétaire trésorier